

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 5 octobre 2020, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 5065, rue Sherbrooke, sur le lot portant le numéro 1 705 059 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre l'ajout d'une troisième remise sur le terrain, et ce, bien que le Règlement prévoise un maximum de deux remises par bâtiment principal;
- De permettre que la somme des superficies des remises sur le terrain soit égale ou inférieure à 24,5 m<sup>2</sup>, et ce, bien que le Règlement prévoise que la somme des superficies maximales des remises est de 15,0 m<sup>2</sup> par terrain.

Toute personne qui souhaite s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure est priée de transmettre ses commentaires par écrit au secrétaire de l'arrondissement de Lachine avant minuit le 3 octobre 2020, à l'adresse [lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca](mailto:lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca), ou de communiquer avec le 3-1-1.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 18 septembre 2020.

Mathieu Legault  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine

## REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

N O T I C E is hereby given that at the regular sitting of October 5, 2020, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 5065, rue Sherbrooke, on lot number 1 705 059 of cadastre du Québec.

This exemption would:

- To allow the addition of a third shed on the lot, despite the fact that the By-law provides that a maximum of two sheds per lot are allowed;
- To allow the sum of the dimensions of the sheds on this lot to be equal to or less than 24.5 square metres, although the By-law provides that the maximum sum of the dimensions of the sheds is 15.0 square metres per lot.

Anyone wishing to express themselves in relation to this request for minor exemption is asked to send any comments to the secretary of the borough of Lachine before midnight on October 3, 2020, at [lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca](mailto:lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca), or call 3-1-1.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this September 18, 2020.